

*Les subsides*

Monsieur le Président, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>me</sup> MacDonald) a déposé à la Chambre le 21 décembre 1984 une attestation selon laquelle elle changeait les règlements de l'assurance-chômage. Et je vais vous raconter un peu l'histoire de cela parce que c'est important de le retenir.

Monsieur le Président, le 8 novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) annonce à la Chambre des réductions, des coupures, un redressement financier. Il dit le 8 novembre 1984: «Les gens qui vont retirer un revenu n'auront plus le droit à un bénéfice d'assurance-chômage». Du moins, le revenu va compter comme bénéfice d'assurance-chômage, comme revenu aux fins de l'assurance-chômage. Et, alors, on disait qu'on a pris tout le monde par surprise.

J'étais secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à l'époque, et j'ai eu, même de la part de nos adversaires d'en face, et je vais retrouver les documents, des lettres disant qu'on prenait les gens par surprise. On était donc le 8 novembre 1984. Entre le 8 novembre 1984 et le 21 décembre 1984, on n'a pas chômé. On s'est dit: «Peut-être qu'on prend des gens par surprise, et on va changer cela.» Monsieur le Président, c'est pour cette raison que le 21 décembre, on dépose cela, tout le monde l'a vu, y compris le vieux docteur, tout le monde a vu cela le 21 décembre, on a déposé à la Chambre un document qui dit que les revenus d'une prime de séparation vont compter comme revenus pour l'assurance-chômage à partir du 1<sup>er</sup> avril 1985, et ceux qui proviennent d'une pension vont compter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1985. On est rendu là! Donc, on a dit cela le 21 décembre.

Donc, les gens nous disent que la décision est récente. C'est bien évident qu'elle est récente la décision, mais on l'a annoncée le 21 décembre 1984. Et les gens de l'opposition ont parlé à l'époque, cela a paru dans les journaux. Plus que cela, il y a une lettre qui venait du commissaire pour les travailleurs et du commissaire pour l'Emploi et l'Immigration, MM. Doyle et Chafe qui a été envoyée, en mars 1985, à 650,000 employeurs, dans laquelle on leur disait que les montants forfaitaires qui sont donnés pour une prime de séparation comptent maintenant comme un revenu au niveau de l'assurance-chômage. Et on annonçait même là-dedans qu'à partir de janvier 1985, la pension tirée d'un emploi sera aussi prise en considération aux fins de l'assurance-chômage. Donc on l'annonce déjà, monsieur le Président.

Donc, on dit, ce ne sont pas des cachettes, c'est public, il y a eu des articles dans les journaux nationaux, il y a eu même des critiques négatives, mais il y a eu quand même quelque chose de positif qui s'est dit dans le temps, c'est que le gouvernement revient sur une de ses mesures parce qu'il veut ajouter de l'équité. Il veut que tout le monde puisse avoir le droit ou le temps de se préparer.

Monsieur le Président, on dit que c'est inéquitable. Ce matin j'entendais cela, c'est inéquitable, et j'entends cela de la part aussi de certaines personnes qui disent: «J'ai payé, j'ai le droit de retirer.» Il faut dire aux gens, dans ce temps-là, «j'ai payé, j'ai le droit de retirer», c'est un argument que moi, personnellement, je ne retiens pas.

● (1740)

Monsieur le Président, l'assurance-chômage, c'est une assurance, ce n'est pas un régime de retraite enregistré. L'assurance-chômage, ce n'est pas un régime d'épargne.

Monsieur le Président, contrairement à ce qu'on disait ce matin, parce que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâces-Lachine-Est (M. Allmand) disait: Trouvez-vous cela juste que quelqu'un qui a un bloc, qui a trois logements, lui, il n'est pas coupé, tandis que quelqu'un qui a une prime de séparation ou une prime de retraite, lui, il est coupé? Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-chômage dit bien que c'est un revenu tiré de l'employeur avec qui il avait un lien d'emploi, ce n'est pas n'importe quel revenu. C'est peut-être vrai qu'on devrait l'étendre à tous les revenus, mais je vais laisser à mon député de Notre-Dame-de-Grâces-Lachine-Est le soin d'appliquer cela, vous allez voir qu'il va peut-être avoir du «fun» là-dedans. Donc, monsieur le Président, ce n'est pas un régime d'épargne et ce n'est pas un régime de retraite.

On dit que c'est une chose injuste. Qu'est-ce qui est injuste au fond, monsieur le Président? Une personne qui reçoit \$371 par semaine veut en plus de cela recevoir \$15,000 par année pendant un an pour le fonds d'assurance-chômage? C'est cela l'injustice? Monsieur le Président, l'équité, ce n'est pas cela. Moi, je me dois comme gouvernement d'agir avec équité et d'aider véritablement les personnes qui sont dans le besoin, et les personnes qui sont dans le besoin, ce ne sont pas celles qui décident de façon volontaire de prendre une retraite un an d'avance, ce sont les hommes et les femmes de 40, 45, 50 ans qui, eux, perdent leur emploi, et ils sont à un âge névralgique et stratégique dans leur carrière et dans l'éducation de leurs enfants. On dit que c'est contradictoire. On disait cela, ce matin, que c'était contradictoire. Monsieur le Président, il n'y a rien de contradictoire là-dedans. On l'a annoncé le 8 novembre, cela a été annoncé à nouveau le 21 décembre 1984. On est en 1986, donc on a eu le temps de se préparer. Je sais que c'est «plate». Monsieur le Président, le problème que l'on vit aujourd'hui, c'est un problème d'indifférence, et je pense que là-dessus, le public, tout le monde... Quand on parle de quelque chose qui va arriver dans un an, le public dit: Moi, cela ne me regarde pas, je verrai cela dans le temps comme dans le temps. Et les fonctionnaires qui ont appliqué la loi, monsieur le Président, et qui ont reçu ces directives-là sont aussi indifférents parce qu'avec l'ancien gouvernement, il était habitué à changer d'idée selon les pressions. Cela s'était fait, entre autres, selon les quotas, les quotas sur les chaussures, ils les ont enlevés pour six mois et ils ont été obligés de les remettre sous la pression. Monsieur le Président, le problème que l'on a aujourd'hui, c'est un problème d'indifférence. Ceux qui réalisent le problème aujourd'hui, c'est parce qu'ils n'ont pas été à l'écoute de leur député, de leur gouvernement et des grands quotidiens qui ont annoncé ces mesures-là. Et il n'y a rien d'illégal. On disait que la mesure était illégale, elle n'est pas illégale. Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-chômage prévoit très bien que c'est sous forme de réglementation, et le gouvernement a été bon parce qu'il a annoncé cette mesure-là un an à l'avance, à peu près comme le gouvernement aussi a annoncé des mesures contenues dans le budget, pas le lendemain matin, pas la nuit même du budget, mais dans trois mois, cinq mois ou six mois.